

RCS : SAINTES  
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

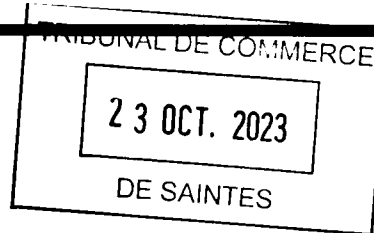
Numéro de gestion : 2019 B 00866  
Numéro SIREN : 880 120 258  
Nom ou dénomination : 17 Auto Sport

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 6235

Déposé le 20/11/2023  
N° RCS 880 120 258  
N° de dépôt 6235

**SAS 17 AUTO SPORT**  
Société par Actions Simplifiée  
Capital social de 10 000 €  
Siège social : 10 rue Gustave Eiffel à (17200) ST SULPICE DE ROYAN  
RCS DE SAINTES 880 120 258

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2023**



L'An deux-mille vingt trois,  
Le trente septembre,  
A 11 heures,

Les associées de la société **17 AUTO SPORT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 10 rue Gustave Eiffel à (17200) ST SULPICE DE ROYAN et qui est immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 880 120 258, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social, sur convocation du Directeur Général.

Est présente :

- Madame DESFRESNE Colette, associée titulaire de 7000 actions ;
- Monsieur BEAUSSART Michel, Président associé titulaire de 2000 actions ;
- Monsieur BERNIER Jonathan, associé titulaire de 1000 actions.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BEAUSSART Michel, Président associé.

Le Président de séance ayant constaté que sont présents tous les associés, déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022
- Affectation du résultat.

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

- Les statuts de la sociétés
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat)

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022**

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

### **Résolution 2 - Affectation des résultats**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 32 374 € (trente-deux-trois-cent-soixante-quatorze mille euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

- 32 374 € dans le compte autre réserves portant le solde de ce compte à  
Un solde débiteur de 120 121€

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ST SULPICE DE ROYAN, le 30 SEPTEMBRE 2023 en 4 exemplaires.

### **SIGNATURES :**

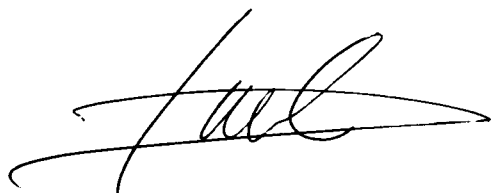
**MME DESFRESNE COLETTE**



**M.BEAUSSART MICHEL**



**M.BERNIER JONATHAN**





**SAS 17 AUTO SPORT**

10 rue Gustave Eiffel  
17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Comptes Annuels  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Bours".

Certifié conforme le 17 Novembre 2023

# Sommaire

<b>Attestation de Présentation</b>	<b>1</b>
<b>Bilan</b>	<b>2</b>
<b>ACTIF</b>	<b>2</b>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
<b>PASSIF</b>	<b>3</b>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
<b>Compte de résultat</b>	<b>4</b>
<b>Bilan détaillé</b>	<b>6</b>
<b>ACTIF</b>	<b>6</b>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>6</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>6</i>
<b>PASSIF</b>	<b>7</b>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>7</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>7</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>7</i>
<b>Compte de résultat détaillé</b>	<b>9</b>
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>11</b>
<b>Soldes intermédiaires de gestion détaillé</b>	<b>13</b>
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>15</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>15</b>
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>15</b>
<b>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</b>	<b>16</b>
<b>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</b>	<b>17</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>17</b>
<b>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</b>	<b>18</b>
<b>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</b>	<b>19</b>
<b>Liasse fiscale</b>	<b>20</b>

## Attestation de Présentation

### ATTESTATION

D'expert-comptable

#### MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la SAS 17 AUTO SPORT pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 44 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 775 640,00 Euros
- Chiffre d'affaires	3 037 558,35 Euros
- Résultat net comptable	32 374,30 Euros

Fait à LA ROCHELLE  
Le 05/10/2023

**Sébastien SULLAM**  
Expert-Comptable

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	890	890				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 208	3 155	11 053	13 894	- 2 841	
Autres immobilisations corporelles	108 716	33 030	75 686	90 162	- 14 476	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	144		144		144	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 735		3 735	3 735		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>127 694</b>	<b>37 076</b>	<b>90 618</b>	<b>107 791</b>	<b>- 17 173</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 300 767		1 300 767	1 076 026	224 741	
Avances et acomptes versés sur commandes				77 172	- 77 172	
Clients et comptes rattachés	195 720		195 720	229 483	- 33 763	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 031		2 031	478	1 553	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 898		7 898	6 065	1 833	
. Autres				197	- 197	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	178 606		178 606	282 660	- 104 054	
Instrument financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 685 022</b>		<b>1 685 022</b>	<b>1 672 080</b>	<b>12 942</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 812 716</b>	<b>37 076</b>	<b>1 775 640</b>	<b>1 779 872</b>	<b>- 4 232</b>	

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	87 747	32 514	55 233
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	32 374	55 233	- 22 859
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>131 121</b>	<b>98 747</b>	<b>32 374</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	70 162		70 162
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	171 391	284 891	- 113 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	224 610	149 500	75 110
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 102 944	1 130 543	- 27 599
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	60 365	62 033	- 1 668
. Organismes sociaux	1 953	3 513	- 1 560
. Etat, impôts sur les bénéfices	779	20 800	- 20 021
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	219	29 593	- 29 374
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 985	251	1 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 110		10 110
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 644 519</b>	<b>1 681 125</b>	<b>- 36 606</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 775 640</b>	<b>1 779 872</b>	<b>- 4 232</b>

## Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets, droits similaires	890	890			
2050000 CONCESS.BREVETS LICENCES	890		890	890	
2805000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		890	-890	-890	
Installations tech., matériel & outillage indu	14 208	3 155	11 053	13 894	- 2 841
2150000 MATERIEL ET OUTILLAG	14 208		14 208	14 208	
2815000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		3 155	-3 155	-314	- 2 841
Autres immobilisations corporelles	108 716	33 030	75 686	90 162	- 14 476
2181000 INSTAL./AGENC.DIVERS	93 676		93 676	93 676	
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	15 041		15 041	15 041	
2818100 AMORT.AG.CONS.DIVERS		19 392	-19 392	-9 929	- 9 463
2818200 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		13 639	-13 639	-8 625	- 5 014
Autres participations	144		144		144
2610000 TITRES DE PARTICIPATION	144		144		144
Autres immobilisations financières	3 735		3 735	3 735	
2751000 DEPOTS VERSES	3 735		3 735	3 735	
<b>TOTAL (I)</b>	127 694	37 076	90 618	107 791	- 17 173
<b>Actif circulant</b>					
Marchandises	1 300 767		1 300 767	1 076 026	224 741
3700000 STOCK DE MARCHANDISES	1 300 767		1 300 767	1 076 026	224 741
Avances & acomptes versés sur commandes				77 172	- 77 172
4091000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES				77 172	- 77 172
Clients et comptes rattachés	195 720		195 720	229 483	- 33 763
4110000 CLIENTS	195 720		195 720	228 757	- 33 037
4180000 CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURES				726	- 726
Fournisseurs débiteurs	2 031		2 031	478	1 553
4010000 FOURNISSEURS	2 031		2 031	478	1 553
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 898		7 898	6 065	1 833
4456600 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	3 274		3 274	4 126	- 852
4456620 TVA INTRACOM	219		219	219	
4456700 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	3 186		3 186		3 186
4458000 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	1 219		1 219		1 219
4458600 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES				1 720	- 1 720
Autres				197	- 197
4097000 FOURN AUTRES AVOIRS				18	- 18
4421000 Prélèvement à la source				179	- 179
Disponibilités	178 606		178 606	282 660	- 104 054
5121000 BANQUE POPULAIRE	176 966		176 966	281 020	- 104 054
5300000 CAISSE	1 640		1 640	1 640	
<b>TOTAL (II)</b>	1 685 022		1 685 022	1 672 080	12 942
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	1 812 716	37 076	1 775 640	1 779 872	- 4 232

## Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	
1010000 CAPITAL	10 000	10 000	
Réserve légale	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	
1061000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000	
Autres réserves	<b>87 747</b>	<b>32 514</b>	<b>55 233</b>
1068000 AUTRES RESERVES	87 747	32 514	55 233
Résultat de l'exercice	<b>32 374</b>	<b>55 233</b>	<b>- 22 859</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>131 121</b>	<b>98 747</b>	<b>32 374</b>
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts	<b>70 162</b>		<b>70 162</b>
1640000 EMPRUNT BP 50K-	45 106		45 106
1641100 EMPRUNTS BP 30K-	25 056		25 056
Associés	<b>171 391</b>	<b>284 891</b>	<b>- 113 500</b>
4550000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	77 791	190 291	- 112 500
4551200 C/c Madame Defresne	26 600	27 600	- 1 000
4551400 C/c Mr Bernier	67 000	67 000	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	<b>224 610</b>	<b>149 500</b>	<b>75 110</b>
4191000 CLIENTS ACPTES S/COMMANDES RECUS	224 610	149 500	75 110
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>1 102 944</b>	<b>1 130 543</b>	<b>- 27 599</b>
4010000 FOURNISSEURS	1 102 944	1 120 621	- 17 677
4081000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.		9 922	- 9 922
Personnel	<b>60 365</b>	<b>62 033</b>	<b>- 1 668</b>
4210000 PERS REMUNERATIONS DUES	4 209		4 209
4248000 PERS PART.SAL.COMPTES COURANTS	49 049	53 230	- 4 181
4282000 PERS CONGES A PAYER	7 107	8 803	- 1 696
Organismes sociaux	<b>1 953</b>	<b>3 513</b>	<b>- 1 560</b>
4310000 SECURITE SOCIALE	1 896	2 239	- 343
4370200 IRP AUTO (880120258)	57	434	- 377
4382000 ORG.SOC. CONGES A PAYER		840	- 840
Etat, impôts sur les bénéfices	<b>779</b>	<b>20 800</b>	<b>- 20 021</b>
4440000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	779	20 800	- 20 021
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>219</b>	<b>29 593</b>	<b>- 29 374</b>
4452000 ETAT TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	219	219	
4455000 ETAT TAXES SUR C.A. A DECAISSER		29 374	- 29 374
Autres impôts, taxes et assimilés	<b>1 985</b>	<b>251</b>	<b>1 734</b>
4421000 Prélèvement à la source	35		35
4486000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 581		1 581
4486200 Taxe d'apprentissage	189	99	90
4486300 Formation continue	179	153	26
Autres dettes	<b>10 110</b>		<b>10 110</b>
4110000 CLIENTS	10 110		10 110
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 644 519</b>	<b>1 681 125</b>	<b>- 36 606</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	1 775 640	1 779 872	- 4 232

	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 510	135	1 375	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 133	- 14 133	-100
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 510</b>	<b>-14 268</b>	<b>12 758</b>	<b>89,42</b>
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	5 979	14 650	- 8 671	-59,19
<b>Résultat net Comptable</b>	<b>32 374</b>	<b>55 233</b>	<b>- 22 859</b>	<b>-41,39</b>
<b>Résultat net / chiffre d'affaires</b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,74 %</b>		

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
6273000 COM CB	301	265	36	13,58
6275000 FRAIS SUR EFFETS	68	14	54	385,71
6281000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS		1 319	- 1 319	-100
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>103 328</b>	<b>128 721</b>	<b>- 25 393</b>	<b>-19,73</b>
<b>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</b>	<b>3,40 %</b>	<b>4,06 %</b>		
- Impôts, taxes et versements assimilés	<b>6 669</b>	<b>727</b>	<b>5 942</b>	<b>817,33</b>
6312000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	346	99	247	249,49
6330000 IMPOTS TAXES VERSEMENTS (AUTRES ORGANISM		397	- 397	-100
6333000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	534	153	381	249,02
6351100 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	2 209		2 209	N/S
6351200 IMPOTS TAXES FONCIERES	3 504		3 504	N/S
6351300 IMPOTS LOCAUX AUTRES	77	63	14	22,22
6378000 IMPOTS TAXES DIVERSES		15	- 15	-100
- Salaires et traitements	<b>59 176</b>	<b>32 018</b>	<b>27 158</b>	<b>84,82</b>
6411000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	53 704	22 066	31 638	143,38
6412000 PERS CONGES PAYES	-989	8 803	- 9 792	-111,23
6413000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 961	1 149	812	70,67
6414000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 500		4 500	N/S
- Charges sociales	<b>8 486</b>	<b>5 601</b>	<b>2 885</b>	<b>51,51</b>
6450000 PERS CHARGES DE SECU SOCIALE PREVOYANCE		2 373	- 2 373	-100
6451000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	3 791	979	2 812	287,23
6452000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 852	398	1 454	365,33
6453000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	1 263	298	965	323,83
6454000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	2 368	713	1 655	232,12
6458000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	-840	840	- 1 680	-200,00
6475000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	53		53	N/S
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>28 997</b>	<b>90 376</b>	<b>- 61 379</b>	<b>-67,92</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</b>	<b>0,95 %</b>	<b>2,85 %</b>		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>17 318</b>	<b>14 215</b>	<b>3 103</b>	<b>21,83</b>
6811100 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES		84	- 84	-100
6811200 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	17 318	14 131	3 187	22,55
+ Autres produits de gestion courante	<b>1 163</b>	<b>820</b>	<b>343</b>	<b>41,83</b>
7580000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	1 163	820	343	41,83
- Autres charges de gestion courante	<b>1 236</b>	<b>274</b>	<b>962</b>	<b>351,09</b>
6516000 DROITS AUTEUR REPRODUCTION	600		600	N/S
6580000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	636	274	362	132,12
+ Transfert de charges d'exploitation	<b>28 611</b>	<b>7 445</b>	<b>21 166</b>	<b>284,30</b>
7910000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	28 611	7 445	21 166	284,30
<b>Résultat d'exploitat° (hors charges &amp; prod.financie</b>	<b>40 217</b>	<b>84 152</b>	<b>- 43 935</b>	<b>-52,21</b>
<b>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</b>	<b>1,32 %</b>	<b>2,66 %</b>		
- Intérêts et charges assimilées	<b>354</b>		<b>354</b>	<b>N/S</b>
6611000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	354		354	N/S
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>39 863</b>	<b>84 152</b>	<b>- 44 289</b>	<b>-52,63</b>
<b>Résultat courant / chiffre d'affaires</b>	<b>1,31 %</b>	<b>2,66 %</b>		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	<b>1 510</b>	<b>135</b>	<b>1 375</b>	<b>N/S</b>
6712000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	1 510	135	1 375	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		<b>14 133</b>	<b>- 14 133</b>	<b>-100</b>
6788000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		14 133	- 14 133	-100
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 510</b>	<b>-14 268</b>	<b>12 758</b>	<b>89,42</b>
- Impôts sur les bénéfices	<b>5 979</b>	<b>14 650</b>	<b>- 8 671</b>	<b>-59,19</b>
6950000 IMPOTS S/LES BENEFICES	5 979	14 650	- 8 671	-59,19
<b>Résultat net Comptable</b>	<b>32 374</b>	<b>55 233</b>	<b>- 22 859</b>	<b>-41,39</b>
<b>Résultat net / chiffre d'affaires</b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,74 %</b>		

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 775 640,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 32 374,30 E.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3,  
Règlement CRC n°2000-06 du 07 décembre 2000 sur les passifs,  
Règlement CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et 2003-07 du 12 décembre 2003 sur les amortissements et provisions,  
Règlement CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 sur les actifs,  
Règlement CRC n°2005-09 du 03 novembre 2005.

#### **Les conventions générales comptables :**

Les conventions générales comptables appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

#### **Immobilisation corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

Un test de dépréciation des immobilisations est réalisé à la clôture de chaque exercice. Lorsque la valeur actuelle se révèle être inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est pratiquée pour la différence.

#### **Composants :**

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

#### **Amortissements :**

Les amortissements sont calculés suivant le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif et à défaut selon le mode linéaire.

Dans le cadre de la méthode simplifiée prévue en faveur des PME (règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005), les immobilisations non décomposables sont amorties sur leur durée d'usage, tandis que les immobilisations décomposables sont amorties sur la durée réelle d'utilisation.

#### **Stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

#### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 127 694 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	122 925			122 925
Immobilisations financières	3 735	144		3 879
<b>TOTAL</b>	<b>127 550</b>	<b>144</b>		<b>127 694</b>

Amortissements et provisions d'actif = 37 076 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	18 868	17 318		36 186
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>19 758</b>	<b>17 318</b>		<b>37 076</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	890	890	0	1 ans
Matériel et outillag	14 208	3 155	11 053	5 ans
Instal./agenc.divers	93 676	19 392	74 284	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	15 041	13 639	1 402	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>123 815</b>	<b>37 076</b>	<b>86 739</b>	

Etat des créances = 209 383 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 735		3 735
Actif circulant & charges d'avance	205 648	205 648	
<b>TOTAL</b>	<b>209 383</b>	<b>205 648</b>	<b>3 735</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Etat des dettes = 1 419 909 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	70 162	19 813	50 350	
Dettes financières diverses	171 391	171 391		
Fournisseurs	1 102 944	1 102 944		
Dettes fiscales & sociales	65 301	65 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 110	10 110		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 909</b>	<b>1 369 559</b>	<b>50 350</b>	

**Charges à payer par postes du bilan = 9 056 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	9 056
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>9 056</b>

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Ventilation du chiffre d'affaires = 3 037 558 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 941 155	96,83 %
Produits des activités annexes	96 404	3,17 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 037 558</b>	<b>100.00 %</b>

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 979 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	40 217		40 217
Résultat financier	-354		-354
Résultat exceptionnel	-1 510		-1 510
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>38 353</b>	<b>5 979</b>	<b>32 374</b>

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Annexes aux comptes annuels (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Charges à payer = 9 056 E**

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Pers congés à payer ( 4282000 )	7 107
Etat autres charges à payer ( 4486000 )	1 581
Taxe d'apprentissage ( 4486200 )	189
Formation continue ( 4486300 )	179
<b>TOTAL</b>	<b>9 056</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

**Tableau**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/11/2019	30/11/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	13 mois	mois	mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	10 000	10 000	10 000		
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	3 037 558	3 168 095	1 424 730		
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	55 671	84 099	45 206		
c ) Impôt sur les bénéfices	5 979	14 650	6 150		
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	49 692	69 449	39 056		
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	32 374	55 233	33 514		
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	59 176	32 018			
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 486	5 601			

#### **Observations complémentaires**

# Liase fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

## BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise: <u>17 AUTO SPORT</u>		1   2			
Adresse de l'entreprise: <u>10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN</u>		1   2			
Numéro SIRET * <u>8 8 0 1 2 0 2 5 8 0 0 0 2 0</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>3   1   1   2   2   0   2   2  </u>			
		Brut 1	Amortissement, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	890	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 208	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	108 716	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	144	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 735		
TOTAL (II)		BJ	BK	127 694	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	1 300 767	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	195 720	
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	9 929	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	178 606	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)		CJ	1 685 022	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Fournies de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 812 716	
				37 076	
				1 775 640	
Renvois: (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété: *		Stocks		Créances	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		17 AUTO SPORT	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	10 000 )	DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK )	DC
	Réserve légale (3)		DD 1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1 )	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ )	DG 87 747
	Report à nouveau		DH
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI 32 374
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	<b>TOTAL (I)</b>		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (II)</b>			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
<b>TOTAL (III)</b>			DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 70 162
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV 171 391
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 224 610
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 102 944
	Dettes fiscales et sociales		DY 65 301
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
Autres dettes		EA 10 110	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB
<b>TOTAL (IV)</b>			EC 1 644 519
<b>(V)</b>			ED
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE 1 775 640
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IF
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		IF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 1 594 169	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		17 AUTO SPORT										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	890	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	14 208	KT	KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 676	KW	KX				
		Matériel de transport *				KY	15 041	KZ	LA				
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG				
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL	LM					
	TOTAL III				LN	122 925	LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 735	1U		1V				
	TOTAL IV				LQ	3 735	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	127 550	0H		0J					
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0		D0		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		IW	890	IX	890				
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	14 208	ML	14 208			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	93 676	MO	93 676			
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	15 041	MR	15 041			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT		MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF					
	TOTAL III		IY	NG		NH	122 925	NI	122 925				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U		M7		0W					
	Autres participations		I0	0X		0Y	144	0Z					
	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	3 735	2G					
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	3 879	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K		0L	127 694	0M	123 815					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 17 AUTO SPORT Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préliminaire.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2023

Désignation de l'entreprise		17 AUTO SPORT				Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 90	PF		PG	PH 8 90
TOTAL I		RK	8 90	RM		RN	RO 8 90
Terrains		PI		PI		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	314	QA	2 842	QB	QC 3 155
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 929	QE	9 462	QF	QG 19 392
	Matériel de transport	QH	8 625	QI	5 014	QJ	QK 13 639
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN	QO
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	QT
TOTAL II		QU	18 868	QV	17 318	QW	QX 36 186
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	19 758	YP	17 318	YQ	YR 37 076
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RJ	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5 R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3 S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1 T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8 T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6 U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4 V5
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2 W3
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9 X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY				
Total général non venant (NW - NY)						NZ	
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-Comptables Janvier 2023 - Etat préparations.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 AUTO SPORT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	4J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAOIE Esperts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N°2057-SD 2023

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 735	UV		UW	3 735				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	195 720		195 720						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 898		7 898					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 031		2 031						
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	209 383	VU	205 648	VV	3 735			
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	70 162		19 813		50 350				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 102 944		1 102 944						
Personnel et comptes rattachés		8C	60 365		60 365						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 953		1 953						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	779		779						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	219		219						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 985		1 985						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	171 391		171 391						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 110		10 110						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 419 909	VZ	1 369 559		50 350				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	80 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 838	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Expertise-comptable Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <b>17 AUTO SPORT</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice clos le <b>31/12/2022</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	32 374
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	1 510	
	Amendes et pénalités		WJ	1 510	Charges financières (art. 39 13° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	5 979
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>	<b>39 863</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur les déficits et excédents	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises ex. difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 anses)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 anses A)	L5	XF
		Zone franche industrielle (art. 44 anses A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 anses en)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 anses D)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 anses en)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quinquies en)	XC	
		Bassin rural à dynamiser (art. 44 anses D)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies en)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies en)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses)	X9	dont déduction exceptionnelle ramenu de concours (art. 39 anses E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses C)	YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses B)	YB	créances déguagées par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 anses G)	YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	39 863		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	39 863		XO	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SADE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préliminaire.

Désignation de l'entreprise 17 AUTO SPORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	7 107
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2023

Formulaire obligatoire (article 95 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 AUTO SPORT										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	55 233			- Autres réserves	ZD	55 233			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	55 233		Autres répartitions	ZF					
				Report à nouveau	ZG						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	55 233				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	107 756			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	44 299			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 664			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	86 440			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	240 159
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 209			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			Z5		9Z	4 460			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	6 669
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	58 045			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	43 709			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

BA06 Experts-comptables Janvier 2023 : EMI préparatoire

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 AUTO SPORT Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19 % (1) (10)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
CABRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (11)			(A)	(B)	(C)		
CABRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (12)							
CABRI C autres plus-values taxable à 19 % (13)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

SAGE Expert-Comptable Janvier 2023 - État préliminaire



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 AUTO SPORT Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,8 %	
<sup>1</sup> Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées	
<sup>2</sup> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <sup>2</sup> <del>1999-0</del> bis du CGI) <sup>3</sup>	
<sup>3</sup> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <sup>3</sup> <del>1999-0</del> du CGI) <sup>4</sup>	

<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

SADE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 17 AUTO SPORT Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 17 AUTO SPORT		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 037 558
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	3 037 558
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 163
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	224 742
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	225 905
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	3 052 886
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	64 753
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	377
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 236
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	3 119 252
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	144 211
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	144 211
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 037 558
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	2,00
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
		HR	/ / / / / / / /
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</small>			

SIAOE Esparis-comptables le 01/01/2023 - Etat préliminaire

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122022 N° SIRET 8 8 0 1 2 0 2 5 8 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 17 AUTO SPORT

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane

CODE POSTAL 17200 VILLE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) MME Nom patronymique DEFRESNE Prénom(s) COLETTE  
 Nom marital  % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 7000  
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2) M Nom patronymique BEAUSSART Prénom(s) MICHEL  
 Nom marital  % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 2000  
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAOIE Experte-comptable Janvier 2023 - EMI préparateur

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III<sup>o</sup> au C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N°2059-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 88012025800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 17 AUTO SPORT

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane

CODE POSTAL 17200 VILLE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		

SAOIE Exploits-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>					
Exercice ouvert le		01012022		et clos le 31122022	
				Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
X					
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>					
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société				Adresse du siège social	
17 AUTO SPORT 10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN					
SIRET 88012025800020				MIA :	
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées		Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		39 863		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2. Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quaterdecies)	
<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
<b>D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUSCRIVANT OU DÉPOSANT AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CIGRACI (cf notice du formulaire n° 2065-SD)</b>					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
<b>H CONTRÔLES DE COMPTABILITÉ</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
CABINET SULLAM ET ASSOCIES 167, Boulevard Sautel 17000 LA ROCHELLE				Té:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date 05102023 Lieu: SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature	
prestataire :					

SAOIE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.



Désignation de l'entreprise 17 AUTO SPORT

du

Adresse 10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 973
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 785
<b>Total</b>		<b>14 758</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	14 758	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	39 863
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À SAINT-SULPICE-DE-ROYAN , le 05102023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

<b>2023</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>																												
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>																														
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>																														
<b>A- Règles de droit commun</b>																														
Charges financières nettes de l'exercice	a																													
EBITDA fiscal de l'exercice	b																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)																													
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>																														
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d																													
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e																													
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f																													
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>																														
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g																													
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h																													
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>																														
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>																														
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i																													
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)																													
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)																													
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)																													
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k																													
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l																													
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>																														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th style="width: 25%;">Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th style="width: 25%;">Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th style="width: 25%;">Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td style="text-align: center;">m</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td style="text-align: center;">n</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td style="text-align: center;">o</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td style="text-align: center;">p</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td style="text-align: center;">q</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td style="text-align: center;">r</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																													
<p>(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)</p> <p>(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant</p>																														

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire



**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2023)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement  
 Numéro SIRET du principal établissement  
 Code APE

17 AUTO SPORT 10 rue Gustave Eiffel - ZA de la Queue de l'Ane 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
88012025800020
4511Z

Adresse du siège social si différente

**I . Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 39 863
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

**II . Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12 42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice 39 863
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - I
Total lignes h à k	
	39 863

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a - c - h - i)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d - j - k)

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.